
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Commission restreinte du 24/10/2022

CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

DAMPIERRE – STADE MARCEL ROGER – NNI 78 193 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T6 jusqu'au 01/01/2021. Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.R.T.I.S., le 07/09/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 20/09/2022 et des documents transmis :

- AOP
- Rapport de visite du 07/09/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T6 jusqu'au 18/10/2032, sous réserve de réception des plans côtés de l'aire de jeu et des vestiaires. Elle rappelle que ce niveau de classement est de la compétence des C.D.T.I.S..

DIVERS

MONTESSON – STADE DES PETITS CHENES N°1 - NNI 784180102.

Ce terrain en gazon synthétique est classé au niveau T6 jusqu'au 22/02/2027. Les tests in-situ datent de 29 juillet 2017 et sont donc à refaire rapidement. Suite à des désordres de la structure du fond de forme en dehors, de l'aire de jeu, au niveau des deux points de corner, dans la zone dite de sécurité, la Mairie de MONTESSON a pris, le 27 septembre 2022, un arrêté pour interdire la pratique sportive sur ce terrain. Suite aux réparations faites par les services de la ville, M. DENIS, Président de la CRTIS, a procédé à une visite de contrôle le 17/10/2022 en présence de Mme FLEURY, Maire Adjoint aux Sports, M. DEBRAY, Directeur des Sports et M. SADEN KAREB, du Service des Sports. Il a constaté que les réparations avaient été effectuées et que l'aire de jeu était jouable sans problème.

Par conséquent, la C.R.T.I.S. autorise le déroulement des compétitions officielles sur cette installation et demande à la municipalité de faire faire les tests in-situ le plus rapidement possible.